



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/12/14

Reçu en Préfecture le : 16/12/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 15 décembre 2014
D-2014/746

Aujourd'hui 15 décembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Benoit MARTIN

**Participation de la commune aux dépenses de
fonctionnement des établissements d'enseignement
privé du premier degré sous contrat d'association.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 442-5 du Code de l'Éducation, la Ville de Bordeaux doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, la participation communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de Bordeaux inscrites dans les comptes de la Commune.

Suite à l'application des textes, il est proposé d'attribuer à chaque établissement une dotation en fonction du nombre d'enfants de cet établissement scolarisés et domiciliés à Bordeaux

Par ailleurs, la Ville prendra en charge les dépenses de fonctionnement des :

- 36 élèves bordelais sous contrat d'association de l'école Edmond J. SAFRA (ex Gan Yossef),
- 38 élèves bordelais sous contrat d'association de l'école Bordeaux International School.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement des 19 écoles concernées conformément au tableau ci-joint.

Cette dépense sera imputée sur l'exercice 2015 rubrique 213 compte 6558.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 décembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY

**Participation au fonctionnement des écoles privées sous
contrat d'association
Année scolaire 2014-2015**

ETABLISSEMENTS	Effectifs totaux (classes à Bordeaux)	Effectifs enfants domiciliés à Bordeaux	Subvention Année scolaire 2014-2015
ALBERT LEGRAND	253	188	172 960 €
ASSOMPTION - SAINTE CLOTILDE	357	207	190 440 €
BON PASTEUR	217	161	148 120 €
LE MIRAIL	108	62	57 040 €
NOTRE DAME	256	204	187 680 €
SAINT FERDINAND	76	32	29 440 €
SAINT GABRIEL	502	465	427 800 €
SAINT GENES	431	346	318 320 €
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	345	170	156 400 €
SAINT LOUIS - SAINTE THERESE	196	181	166 520 €
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	573	389	357 880 €
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	425	207	190 440 €
SAINT MICHEL	85	80	73 600 €
SAINTE MONIQUE	301	149	137 080 €
SAINT SEURIN	269	246	226 320 €
SAINTE THERESE	142	66	60 720 €
SEVIGNE	233	199	183 080 €
TOTAL	4769	3352	3 083 840 €

			Subvention Année scolaire 2014-2015
Edmond J. Safra	37	36	33 120 €
Bordeaux International School	85	38 sous contrat d'association	34 960 €

Nombre total d'enfants bordelais		3 426	3 151 920 €
----------------------------------	--	-------	--------------------